

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1367

présenté par
M. Herth-----
ARTICLE 7

Après l'alinéa 47, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *ter* À l'avant-dernier alinéa de l'article L. 632-7, les mots : « au paragraphe 1 de l'article 41 du règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil, du 17 mai 1999, portant organisation commune du marché vitivinicole », sont remplacés par les mots : « à l'article 113 *quater* du règlement (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole ou tout texte s'y substituant. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à modifier la référence au texte communautaire pour tenir compte de son évolution et à prévoir une actualisation systématique pour les prochaines modifications de l'OCM unique.